

IMMEUBLE À REVENUS

***Si votre immeuble est assujéti aux taxes, veuillez remplir toutes les colonnes en respectant le pourcentage des revenus et dépenses assujéti aux taxes.
Sinon, veuillez remplir la colonne du montant avec taxes seulement.**

ADRESSE :

NOMBRE D'UNITÉS
PROPRIÉTAIRES:

% D'UTILISATION PERSONNELLE :

REVENUS LOCATIFS				
	MONTANT AVANT TAXES	TPS	TVQ	MONTANT AVEC TAXES*
REVENUS				
DÉPENSES (INCLUANT LES DÉPENSES PERSONNELLES)				
PUBLICITÉ				
ASSURANCES				
INTÉRÊTS				
FRAIS DE BUREAU				
FRAIS COMPTABLES ET JURIDIQUES				
FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
ENTRETIEN ET RÉPARATION				
ENT. ET RÉP.-PORTION LOCATIVE SEULEMENT				
SALAIRES				
TAXES MUNICIPALES				
TAXES SCOLAIRES				
ÉLECTRICITÉ				
CHAUFFAGE				
AUTRES DÉPENSES :				

TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$	\$	\$

Pour les dépenses de véhicules à moteur et d'immobilisations, veuillez compléter la page suivante.

IMMEUBLE À REVENUS

***Si votre immeuble est assujéti aux taxes, veuillez remplir toutes les colonnes en respectant le pourcentage des revenus et dépenses assujéti aux taxes.
Sinon, veuillez remplir la colonne du montant avec taxes seulement.**

IMMOBILISATIONS

	MONTANT AVANT TAXES	TPS	TVQ	MONTANT AVEC TAXES
Acquisition pour l'exercice de 2015 *:				

Disposition pour l'exercice de 2015 :				

* Exemple : Immeuble, droit de mutation (taxes de bienvenue), frais de notaire, frais d'inspection, SCHL.

DÉPENSES RELATIVES AUX VÉHICULES À MOTEUR

INFORMATIONS SUR LE VÉHICULE

MARQUE _____

MODÈLE _____

DATE DÉBUT CONTRAT DE LOCATION _____

DATE FIN CONTRAT DE LOCATION _____

KILOMÈTRES PARCOURUS POUR AFFAIRES _____ KM

TOTAL DES KILOMÈTRES PARCOURS EN 2015 _____ KM

	MONTANT AVANT TAXES	TPS	TVQ	MONTANT AVEC TAXES*
ESSENCE				
INTÉRÊTS				
ASSURANCES				
DROITS D'IMMATRICULATION ET PERMIS				
ENTRETIEN ET RÉPARATION				
FRAIS DE LOCATION				
TOTAL PARTIEL	\$	\$	\$	\$
% D'UTILISATION	%			
TOTAL	\$	\$	\$	\$

Si vous avez **plus d'un immeuble à revenus**, vous pouvez déduire vos frais de véhicules à moteur pour les déplacements effectués à vos immeubles durant l'année. Sinon, vous pouvez seulement déduire les frais lorsque vos déplacements ont servi à apporter de l'outillage pour aller effectuer des travaux à votre immeuble.